



J.P. PROST

Biche et faons.



FDC 39

# Suivi de la colonisation naturelle du cerf (*Cervus elaphus*) sur le massif Jurassien

## Projet INTERREG

Stéphane LAMBERGER <sup>1</sup>, Jérôme BOMBOIS <sup>1</sup>, Sébastien SACHOT <sup>2</sup>, Patrick PATTHEY <sup>2</sup>, Jean Louis BERNEY <sup>2</sup>, Patrick DURAND <sup>3</sup>, Mathieu COMTE <sup>3</sup>, Dominique ABT <sup>4</sup>, Anthony AUFFREY <sup>4</sup> & Sandra PÉROUX <sup>5</sup>

Intervenant : Patrick LONGCHAMP <sup>1</sup>

### Résumé

Ce projet rassemble 21 partenaires au sein d'un comité de pilotage franco-suisse qui se réunit chaque année. Le périmètre d'étude regroupe une partie des quatre départements français (Ain, Doubs, Jura, Haute Savoie) et des sept cantons suisses (Bâle Campagne, Berne, Genève, Jura, Neuchâtel, Soleure et Vaud) pour une superficie forestière de 340 000 ha. Les objectifs sont :

- d'anticiper les difficultés générées par la présence du cerf dans les forêts jurassiennes et prévenir les conflits entre les principaux acteurs
- suivre et maîtriser les populations de cerf dans la chaîne du Jura, grâce à des outils communs
- mettre en place des politiques de gestion probablement différenciées, mais définies et coordonnées de l'espèce
- créer une plate-forme de collaboration franco-suisse entre gestionnaires de la faune et forestiers à l'échelle de la chaîne du Jura

La première étape a permis de réaliser un état des lieux des données disponibles dans chaque structure, la seconde étape la mise en place d'un observatoire. Pour ce dernier point plusieurs outils ont été définis en communs :

- Suivi des populations de cerfs : indice de présence (450 fiches), comptages aux phares (20 circuits), plan de tirs (178 individus)
- Suivi de la relation population-milieu : indice de condition (cerf prélevé à la chasse), suivi sanitaire
- Suivi du milieu : flore (802 placettes) et dégâts agricoles (indemnisation)

Ces outils sont utilisés annuellement par les organismes cynégétiques, forestiers de chaque entité administrative. Toutes les données recueillies sont synthétisées et présentées par population. Elles permettent de mieux connaître la colonisation du cerf et contribuent à la définition des politiques de gestions.

Mots-clés : anticiper, suivre, population, forêt, gestion.

<sup>1</sup> Fédération Départementale des Chasseurs du Jura - Route de la Fontaine Salée - 39140 ARLAY - fdc39@aricia.fr

<sup>2</sup> SFFN Vaud

<sup>3</sup> Ecotec

<sup>4</sup> Office National des Forêts de Franche-Comté

<sup>5</sup> Centre Régional de la Propriété Forestière de Franche-Comté

## Introduction

Ce dossier INTERREG est transfrontalier, il concerne la France et la Suisse. Il a débuté en 2006 et s'est terminé fin 2008. En 2009 les opérations de monitoring des populations se sont poursuivies. Le porteur de projet français est la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura, en association avec l'Office National des Forêts de Franche Comté et le Centre Régional de la Propriété Forestière de Franche Comté. Du côté suisse c'est la Conservation de la faune du canton de Vaud, avec l'appui du Programme WILDMAN de l'Office Fédéral de l'Environnement, confié à ECOTEC Environnement. Au travers des différentes structures qui portent ce dossier, il se dégage la volonté partagée de travailler sur le suivi de l'espèce cerf (intérêts forestiers et cynégétiques).

# Matériel et méthodes

## Quelle zone est concernée ? Quels objectifs ?

Le périmètre de suivi est très vaste, c'est l'un des plus grands d'Europe. L'ensemble du massif jurassien a été intégré, puisque c'est l'échelle sur laquelle la colonisation est en marche. Il comprend 340 000 ha de forêt répartis sur quatre départements français (Ain, Doubs, Jura, Haute Savoie) représentant 269 communes, et 7 cantons suisses (Bâle Campagne, Berne, Genève, Jura, Neuchâtel, Soleure et Vaud) qui représentent 644 communes. En 2006 quatre populations sont installées dans la partie sud du périmètre, elles font l'objet de prélèvements. Ces sont les populations de Dôle-Versoix et de l'Etournel qui sont inter-pays, interdépartementales, et les deux autres populations Maisod, Mont Tendre sont départementales ou cantonales.

## Objectifs

Les objectifs sont :

- d'anticiper les difficultés générées par la présence du cerf dans les forêts jurassiennes et prévenir les conflits entre les principaux acteurs
- suivre et maîtriser les populations de cerf dans la chaîne du Jura, grâce à des outils communs
- mettre en place des politiques de gestion probablement différenciées, mais définies et coordonnées de l'espèce
- créer une plate-forme de collaboration franco-suisse entre gestionnaires de la faune et forestiers à l'échelle de la chaîne du Jura

## L'observatoire cerf

Il comprend trois volets qui sont réalisés annuellement.

Premièrement le suivi des populations qui comprend cinq indices :

- le suivi des indices de présence : toutes les observations visuelles de cerfs, d'empreintes, de fumées, de traces d'abrouissement, de dégâts sont répertoriées sur une fiche spécifique commune aux deux pays utilisée sur l'ensemble du périmètre. Ces informations permettent de suivre l'aire de présence de l'espèce et les variations annuelles.
- les comptages aux phares : 20 circuits sont réalisés, de mars à début avril, avec la constitution d'équipes mixtes (ONF, CRPF, FDC, ONCFS...), quatre sorties sont effectuées chaque année. Le cumul d'une sortie représente 508 km. Les opérations sont coordonnées, et réalisées aux mêmes dates. Les comptages de 2008 se sont déroulés avec des échanges de personnels entre pays. Ces échanges ont permis de renforcer encore le partage d'expérience entre les opérateurs et de contribuer à l'atteinte des objectifs du projet.
- le plan de tir : attributions, réalisations.
- la mortalité extra cynégétique : une fiche spécifique commune aux deux pays a également été créée, selon le même principe que celle des indices de présence. L'évolution du nombre de collisions est corrélée à l'évolution des populations de cerfs, et au nombre d'individus présents. La fragmentation de l'habitat et l'importance du trafic routier ont une incidence directe sur le nombre de collision.
- indemnités des dégâts agricoles : ces données renseignent sur l'impact du cerf sur le milieu et sont à prendre en considération dans la gestion de l'espèce.

Deuxièmement le suivi de la relation cerf-milieu qui comprend deux indices :

- indices de condition (ou de changement écologique) : une fiche spécifique commune a également été créée. Elle permet de recueillir la mesure du poids (en appliquant le même protocole), la longueur des dagues, de calculer le taux de gestion des biches bichettes...
- suivi sanitaire : tout cerf dont la cause de la mort est inconnue, peut faire l'objet d'analyse. Aucun problème n'a été relevé à ce jour.

Troisièmement le suivi du milieu qui comprend trois indices.

Un dispositif a été mis en place sur trois massifs, qui disposent de comptages aux phares. Au total 802 placettes ont été relevées, une pour 20 ha. Deux campagnes de relevées ont été réalisées en 2007 et 2008.

Les indices calculés sont :

- **indice de consommation (protocole CEMAGREF)**: placette de 1 m<sup>2</sup>, détermination de l'espèce, et relevé de la consommation ou non jusqu'à 1,8 m.
- **indice de régénération** : placette d'un rayon de 5 m, dénombrement du nombre de tiges comprises entre 0,3 et 3 m par espèce prioritaire et classification selon la viabilité des tiges.
- **indice dégât** : placette d'un rayon de 5 ou 10 m selon le traitement sylvicole, mesure de l'écorçage et des frottis.

Toutes ces actions sont menées de façon concertée. Elles sont validées par un comité de pilotage franco-suisse qui se réunit annuellement. Il regroupe 21 partenaires (forestiers, chasseurs, collectivités territoriales, État, financeurs).

## Le potentiel de colonisation

Un modèle statistique et empirique a été utilisé, avec comme objectifs d'établir deux cartes une estivale et une hivernale visant à mieux appréhender les futurs secteurs où toutes les

composantes environnementales sont favorables à son implantation, et ainsi, de les utiliser comme un outil de gestion. Le modèle est alimenté par les données d'indice de présence, la qualité des habitats (peuplements, topographie...), le dérangement (routes, tissu urbain).

## Résultats

Depuis 2006, 450 fiches d'indice de présence ont été récoltées. Ces informations ont été ajoutées aux 3000 données qui étaient disponibles dans quelques structures, et récoltées de façon non homogène avant l'INTERREG. Ces données ont permis d'identifier de nouveaux noyaux Population du Salève (Haute Savoie), Echallon (Ain), Longchaumois (Jura), Chaux neuve (Doubs), Mont Aubert (Vaud) et le Nord Est (Jura Suisse).

Au printemps 2009 au total 600 cerfs ont été dénombrés soit une augmentation importante. Cette augmentation est due à la population Dôle Versoix, les autres populations suivies sont considérées stables.

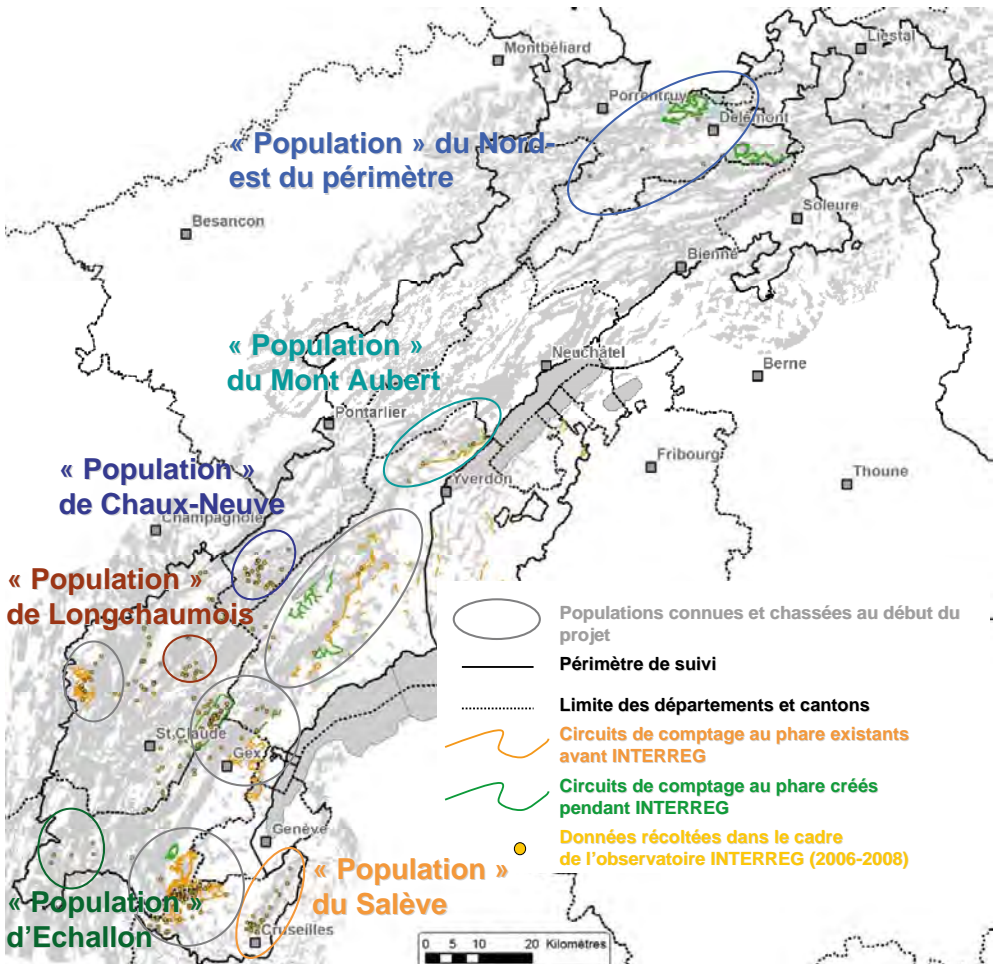


Figure 1. Bilan du suivi et des populations pressenties au terme du projet.

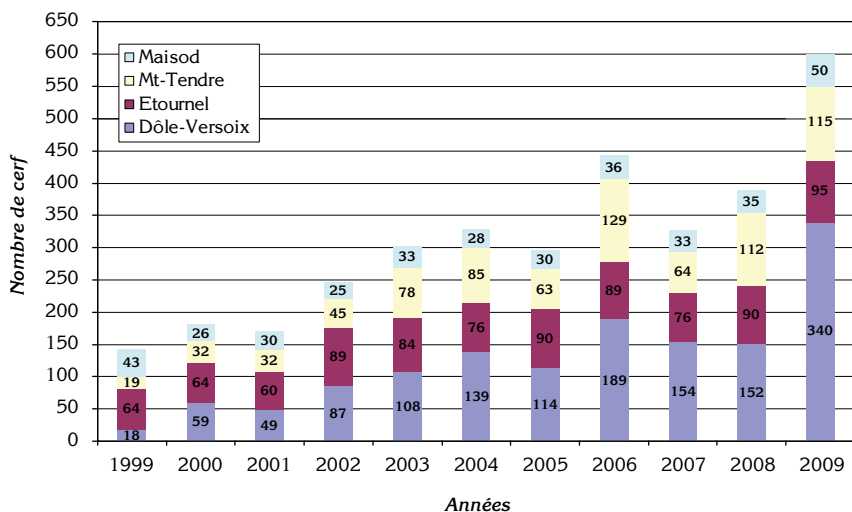


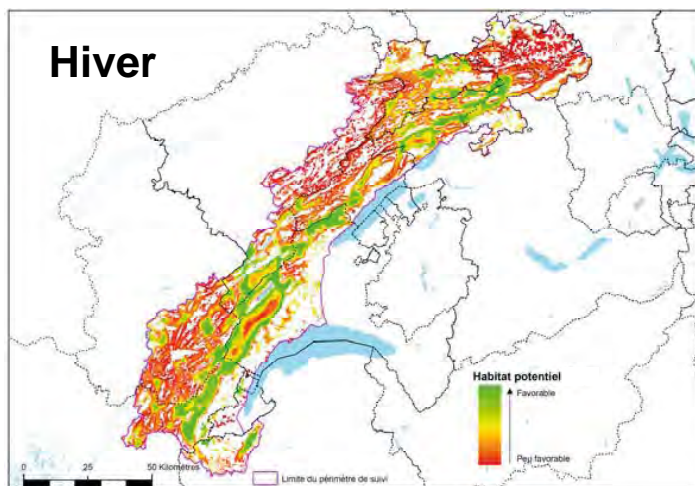
Figure 2. Évolution du maximum de cerf dénombré par comptages aux phares.

Le plan de tir suit l'évolution des populations. 174 cerfs ont été attribués pour la saison 2008/2009 et 150 réalisés soit 84,3 %. Si l'on compare les chiffres en distinguant le pays, le plan de chasse était de 106 en France réalisé à 75 %, et en Suisse 72 effectué à 95 %. Ce taux est différent, il s'explique par la pratique de la chasse (les contraintes réglementaires). Dans le canton de Vaud en cas de non réalisation du plan de chasse à 90 %, la part manquante est tirée par les gardes faunes. En France le taux moyen de réalisation du plan de chasse cerf sur les cinq dernières saisons est de 73 % (Réseau Ongulés Sauvages ONCFS/FNC/FDC).

Concernant la mortalité en 2006 18 fiches ont été renseignées, et 7 pour 2007. La principale cause de mortalité identifiée est la collision. Aucun déséquilibre dans la relation de la population avec son milieu n'a été enregistré, les résultats démontrent que la population est « jeune », si l'on compare les données à d'autres populations françaises comme celle du Parc National des Cévennes ou celle de la Réserve Nationale de la Petite Pierre.

Au niveau forestier deux campagnes de relevés de placettes pour suivre le milieu ont démontré un indice de consommation globalement faible, mais avec de forte pression locale sur les sites de regroupement hivernaux. Le taux moyen de dégâts (frottis et écorçage) est inférieur à 10 %.

Les cartes sur le potentiel de colonisation ont mis en évidence un « continuum » Sud-Nord le long de la ligne de crête du Jura (> 1 000 m). L'habitat potentiel couvre la plus grande partie de la chaîne du Jura, avec de grandes surfaces favorables non colonisées. Les zones à l'Est et au Nord sont jugées peu favorables.



Carte 1. Habitat potentiel hiver.

## Discussion / Conclusion

### Gestion des populations

Toutes les données recueillies à partir de la batterie d'indicateurs élaborée ont été consolidées à l'échelle du massif jurassien, mais surtout le plus important à l'échelle des populations « biologiques ». Le partenariat étroit franco-suisse et forestier-chasseurs, va permettre de travailler sur des données précises et reconnues, afin de définir des modalités de gestion des populations dans le respect de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Les cartes de l'habitat potentiel apportent une aide précieuse dans la poursuite de la colonisation, et serviront à anticiper son installation, si elle est souhaitée.

Concernant l'objectif final de gestion, le travail et la concertation ont débuté. En Suisse pour le canton de Vaud seul canton à chasser le cerf un plan sectoriel (qui détermine la taille de la population souhaitée) est déjà défini, à Genève la chasse est fermée à long terme, et sur les autres cantons la chasse du cerf est fermée. En France les objectifs de gestion sont en cours de discussion, un catalogue de mesure a été défini avec comme principe premier la hiérarchisation des unités de gestion en fonction du potentiel de colonisation et des enjeux forestiers. Trois catégories de zones seront applicables :

- A : présence du cerf admise et niveau d'abondance défini
- B : cerf présent mais le développement n'est pas recherché
- C : présence du cerf non souhaité

De plus ont été listées des mesures visant à favoriser la réalisation du plan de chasse (exemple : attribuer un plan de chasse à une AICA), à uniformiser les catégories de braconniers sur l'ensemble du massif, à assurer une cohérence inter géographique entre les entités administratives... L'application du décret du 14 mars 2008 qui porte sur l'indemnisation des dégâts forestiers, et la gestion des populations inter départementale conforte le dossier INTERREG, et son application renforce la légitimité du travail qui a été initié.

### Perspectives

Les objectifs définis au départ sont globalement atteints, les discussions sur la gestion ont débuté, mais plusieurs échanges seront encore nécessaires. La plateforme de travail initiée et sa coordination doit être maintenue pour suivre au mieux l'évolution de la colonisation du cerf et l'évolution des différentes populations. Un nouveau projet est en cours d'élaboration, il a pour objectifs la poursuite des indicateurs retenus, la mise en place d'une gestion concertée, l'aménagement de l'environnement par une prise en compte de la présence de cet ongulé, l'information et la formation des professionnels et propriétaires, ainsi que le grand public et les scolaires.

### Remerciements

A toutes les personnes qui ont participé au recueil des données de terrain, et à l'aboutissement du projet. Aux financeurs sans qui le projet n'aurait pu être concrétisé :

